

## AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

### - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer.

Correspondant : M. Le Président, 2, Rue Albert Camus – CS20079 62968 Longuenesse

tél. : 03-74-18-20-01 poste 22001 courriel : [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) adresse internet :

<http://www.ca-pso.fr>.

### **Objet du marché : SAINT-OMER – SITE LE MALIXOFF – EXPLOITATION COMMERCIALE ET TEMPORAIRE D'UN TERRAIN.**

### Caractéristiques principales :

Une convention opérationnelle a été signée en mars 2016 entre la CAPSO et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord Pas de Calais pour le portage foncier de l'opération dite du Malixoff à SAINT-OMER. Dans ce cadre, l'EPF s'est rendu propriétaire d'un ancien site industriel situé avenue de l'Europe sur les parcelles cadastrées section AR numéros 7, 12, 13, 14, 44, 45, 46, 47, 48, 87, 88, 89, 92 et 110.

Les travaux de démolition des bâtis ont été effectués, et le site est mis à disposition de la CAPSO.

Le présent appel à projet concerne donc l'exploitation commerciale et temporaire d'une emprise d'environ 15 000 m<sup>2</sup> à prendre sur ce site.

Il est précisé que l'exploitation commerciale de ce site a fait l'objet d'une manifestation d'intérêt spontanée.

Le projet proposé consiste à l'implantation d'un parc de loisirs éphémère de juin à septembre 2021 comprenant :

- une zone de loisirs d'environ 10 000 m<sup>2</sup> comprenant des structures gonflables à base de jeux d'eau pour les enfants de 2 à 14 ans,
- une zone de détente pour les accompagnants avec fauteuils, transats et sièges,
- un point de petite restauration type crêpes, gaufres, hot-dog, glaces et boissons...
- un point billetterie,
- un local technique,
- une aire de stationnement,

En application de l'article L. 2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis a pour objet de permettre à des exploitants potentiels de manifester leur intérêt et de transmettre une proposition d'exploitation commerciale concurrente.

L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Le montant de cette redevance, pour les 3 mois d'occupation, souhaité par la CAPSO est fixé à 9 375 €, hors charges.

### Délai d'exécution :

La convention d'occupation temporaire est conclue pour 3 mois sans reconduction possible.

